Chambre régionale des comptes
Occitanie

DOSSIER CB N° 2023-30-010

Commune de Saint Jean de Crieulon

N° codique : 030028

Département du Gard

Article L. 1612-2
du code général des collectivités territoriales

A V I S

LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES OCCITANIE,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1612-2 et R1612-8 ;

Vu le code des juridictions financières ;

Vu les lois et règlements relatifs aux budgets des communes et de leurs établissements publics communaux et intercommunaux ;

Vu les arrêtés du 6 décembre 2022, de la présidente de la chambre régionale des comptes Occitanie, n° 2023-02 relatif aux formations de délibéré et n° 2023-03 relatif aux attributions des sections et autres formations délibérantes ;

Vu la lettre du 27 avril 2023, enregistrée au greffe le 2 mai 2023, par laquelle la préfète du Gard a saisi la chambre régionale des comptes en application de l'article L1612-2 du code général des collectivités territoriales pour défaut d'adoption des budgets primitifs de la commune de Saint-Jean de Crieulon dans les délais réglementaires ;

Vu la lettre du 11 mai 2023 de la présidente de la chambre régionale des comptes Occitanie, informant l'ordonnateur de la saisine susvisée et l'invitant à présenter ses observations ;

Vu l'ensemble des pièces produites à l'appui de la saisine ;

Vu les observations orales, échanges contradictoires et documents recueillis auprès de l'ordonnateur, des services de la préfecture du Gard et de la responsable du service de gestion comptable de la commune ;

Après avoir entendu Jean-François Brunet, premier conseiller, en son rapport ;

ÉMET L'AVIS SUIVANT :

Sur la recevabilité de la saisine

1. La préfète du Gard, par lettre susvisée du 27 avril 2023, a saisi la chambre régionale des comptes en application de l'article L1612-2 du code général des collectivités territoriales, qui dispose que : « si le budget n'est pas adopté avant le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique, ou avant le 30 avril de l'année du renouvellement des organes délibérants, le représentant de l'État dans le département saisit sans délai la chambre régionale des comptes qui, dans le mois, et par un avis public, formule des propositions pour le règlement du budget. Le représentant de l'État règle le budget et le rend exécutoire. Si le représentant de l'État dans le département s'écarte des propositions de la chambre régionale des comptes, il assortit sa décision d'une motivation explicite. À compter de la saisine de la chambre régionale des comptes et jusqu'au règlement du budget par le représentant de l'État, l'organe délibérant ne peut adopter de délibération sur le budget de l'exercice en cours. Ces dispositions ne sont pas applicables quand le défaut d'adoption résulte de l'absence de communication avant le 31 mars à l'organe délibérant d'informations indispensables à l'établissement du budget. La liste de ces informations est fixée par décret. Dans ce cas, l'organe délibérant dispose de 15 jours à compter de cette communication pour arrêter le budget »….

2. La préfète du Gard a qualité pour agir.

3. Par délibérations du 15 avril 2023, le conseil municipal de la commune de Saint-Jean de Crieulon a approuvé les comptes administratifs pour 2022 du budget principal et des budgets annexes de la commune.

4. Par délibérations du 15 avril 2023, le conseil municipal de la commune de Saint-Jean de Crieulon a rejeté les budgets primitifs pour 2023 du budget principal et du budget annexe assainissement de la commune, ces budgets n'ayant pas fait l'objet d'un nouvel examen ultérieur.

5. Aux termes de l'article R. 1612-8 du code général des collectivités territoriales, le délai dont dispose la chambre régionale des comptes pour formuler des propositions court à compter de la réception au greffe de l'ensemble des documents dont la production est requise ; au cas d'espèce, outre les annexes jointes à la lettre de saisine de la préfète du Gard, la chambre a été en possession de l'ensemble des justifications et documents prévus à l'article R. 1612-16 de ce même code ; le 15 mai 2023.

6. Cette saisine est, par suite, recevable et complète à compter de cette date.

Sur le fond

7. La commune dispose d'un budget principal et d'un budget annexe assainissement dont les budgets primitifs pour l'exercice 2023 ont été rejetés par le conseil municipal lors de sa séance du 15 avril 2023.

8. Au 31 décembre 2022 le budget annexe lotissement a été dissous et son résultat excédentaire de clôture repris au budget principal.

9. S'il appartient à la chambre régionale des comptes de faire des propositions permettant le fonctionnement normal de la collectivité ainsi que le règlement des dépenses obligatoires et la poursuite des opérations engagées, celle-ci ne saurait se substituer à l'assemblée délibérante pour le choix des investissements sauf pour prendre en compte les dépenses relatives à des opérations engagées ou exécutées ou présentant un caractère d'urgence.

10. Les prévisions budgétaires sont établies par la chambre régionale des comptes à partir des projets de budgets primitifs établis par la commune de Saint-Jean de Crieulon, des consommations et réalisations de crédits des exercices précédents et de celles de l'exercice en cours connues au 15 mai 2023, ainsi que des restes à réaliser de l'exercice antérieur, après vérification de leur sincérité.

11. L'assemblée délibérante de la commune de Saint-Jean de Crieulon vote son budget primitif, tant pour le budget principal que pour le budget annexe assainissement, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ou d'exploitation et pour la section d'investissement, avec des chapitres « Opérations d'équipement », et sans vote formel sur chacun des chapitres ; en conséquence les propositions de règlement du budget sont présentées par chapitre.

Sur les propositions de règlement du budget annexe « assainissement »

Concernant la reprise des résultats 2022 et leur affectation au budget primitif 2023

12. Les soldes d'exécution de l'exercice 2022, concordants entre le compte de gestion définitif du comptable et le compte administratif de la commune, font apparaître un résultat d'exploitation reporté (R002) de 90 548 € et un solde d'exécution reporté de 93 995 € en investissement (R001).

13. Aucun reste à réaliser n'est constaté.

14. La section d'investissement présente une capacité de financement à hauteur de 93 995 €.

15. Le résultat cumulé excédentaire dégagé par la section d'exploitation de 90 548 € peut-être inscrit en report de fonctionnement conformément aux dispositions prévues par l'article R.2311-12 du code général des collectivités territoriales.

Concernant la section d'exploitation

En dépenses

16. Au regard des réalisations antérieures, les charges à caractère général prévues au chapitre 011 doivent être ajustées à 10 800 €.

17. Le montant inscrit au chapitre 014 « atténuation de produits » est maintenu à 2 000 €.

18. Le montant du chapitre 66 « charges financières » est maintenu à 8 200 €.

19. Le montant à inscrire au chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre sections » est maintenu à 49 850 €.

20. Dans ces conditions, le montant à inscrire au chapitre 023 « virement à la section d'investissement » s'établit à 101 958 €.

21. Le total des dépenses de la section d'exploitation est de 172 808 €.

En recettes

22. Le montant à inscrire au chapitre 70 « ventes de produits » est maintenu à 48 301 €.

23. Le montant à inscrire au chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre sections » est maintenu à 33 959 €.

24. Le total des recettes de la section d'exploitation s'établit à 172 808 €

Équilibre de la section d'exploitation

25. Il résulte de ces propositions un équilibre de la section d'exploitation à 172 808 € en dépenses et en recettes.

Concernant la section d'investissement

En dépenses

26. Au regard des pièces présentées, le montant à inscrire au chapitre 21 « immobilisations corporelles » est ramené à 0.

27. Le montant à inscrire au chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » est maintenu à 15 200 €.

28. Un montant de 1 000 € est inscrit au titre des dépenses imprévues d'investissement au chapitre 020.

29. Le montant à inscrire au chapitre 040 « opérations d'ordre de transfert entre sections » est maintenu à 33 959 €.

30. Le total des dépenses d'investissement cumulées est de 50 159 €.

En recettes

31. Le montant à inscrire au chapitre 021 « virement de la section d'exploitation » est de 101 958 €.

32. Le montant à inscrire au chapitre 040 « opérations d'ordre de transfert entre sections » est de 49 850 €.

33. Le total des recettes d'investissement cumulées est de 245 803 €.

Équilibre de la section d'investissement

34. La section d'investissement ainsi modifiée se présente en suréquilibre, soit un résultat prévisionnel excédentaire de 195 644 €.

Sur les propositions de règlement du budget principal

Concernant la reprise des résultats 2022 et leur affectation au budget primitif 2023

35. Les soldes d'exécution de l'exercice 2022, concordants entre le compte de gestion définitif du comptable et le projet de compte administratif de la commune, font apparaître un résultat de

fonctionnement reporté de 292 584 € et un solde d'exécution reporté et de -78 209 € en section d'investissement.

36. Les restes à réaliser inscrits tant en fonctionnement qu'en 'investissement au compte administratif 2022 s'élèvent à 0 €. Toutefois il convient de corriger le montant des restes à réaliser en recettes d'investissement à hauteur de 200 135 € pour tenir compte des notifications de subvention adressées le 11 mars 2021 par le conseil départemental du Gard et de l'arrêté de la Préfète du Gard du 20 mai 2021, dans le cadre du cofinancement de l'opération d'aménagement de la route départementale 35.

37. La section d'investissement ne présente pas de besoin de financement, après prise en compte des restes à réaliser justifiés.

38. Dès lors, le résultat cumulé excédentaire de 292 584 € dégagé par la section de fonctionnement peut être affecté en report à la même section (R002) en application de l'article R.2311-12 du code général des collectivités territoriales.

Concernant la section de fonctionnement

En dépenses

39. Le chapitre 011 « charges à caractère général » est ramené à 50 260 €.

40. Le chapitre 012 « charges de personnel, frais assimilés » est ramené à 55 300 €.

41. Le chapitre 014 « Atténuation de produits » est maintenu à 1 000 €.

42. Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » est ramené à 62 100 €.

43. Le chapitre 66 « charges financières » est maintenu à 1 600 €.

44. Le chapitre 022 « Dépenses imprévues de fonctionnement » est doté de 13 500 €.

45. Le chapitre 023 « virement à la section d'investissement » est par conséquent porté à 325 140 €.

46. Le total des dépenses de fonctionnement réelles s'établit à 508 900 €.

En recettes

47. Le montant du chapitre 73 « impôts et taxes » est de 116 019 €.

48. Le montant du chapitre 74 « dotations et participations » est porté à 93 797 €.

49. Le montant du chapitre 75 « autres produits de gestion courante » est maintenu à 6 500 €.

50. Le total des recettes réelles de fonctionnement est de 216.316 €.

51. Compte tenu du résultat reporté de 292 584 €, le total des recettes de fonctionnement cumulées s'établit à 508 900 €.

Équilibre de la section de fonctionnement

52. Il résulte de ces propositions un équilibre de la section de fonctionnement à hauteur de 508 900 € tant en recettes qu'en dépenses.

Concernant la section d'investissement

En dépenses

53. Le chapitre 20 « immobilisations incorporelles » est porté à 20 400 € pour tenir compte du marché de maitrise d'œuvre ayant fait l'objet d'une approbation par le conseil municipal et d'un d'acte d'engagement signé de l'ordonnateur.

54. Le chapitre 21 « immobilisations incorporelles » est ramené à 0 € en l'absence de dépenses engagées.

55. Le chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » est maintenu à 6 000 €.

56. Le chapitre 020 « dépenses imprévues d'investissement » est doté de 3 500 €.

57. Le total des dépenses d'investissement cumulées s'établit à 108 109 €.

En recettes

58. Le chapitre 13 « subventions d'investissement » est ramené à 200 135 €, montant qui correspond aux restes à réaliser attendus au titre de l'opération d'équipement n°333 « réaménagement de la RD35 ». Aucune recette ne peut en revanche être inscrite au titre de l'opération d'équipement 20231 « rue Antoine Astruc » en l'absence de notifications écrites de financement.

59. Le chapitre 10 « dotation, fonds divers et réserves » est porté à 45 048 € pour tenir compte de l'arrêté de notification de la Préfète du Gard au titre du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée.

60. En l'absence de besoin de financement de la section d'investissement (Cf §37 et 38), le chapitre 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » est ramené à 0.

61. Le chapitre 021 « virement de la section de fonctionnement » est par conséquent de 325 140 €.

62. Le total des recettes d'investissement cumulées est de 570 323 €.

Équilibre de la section d'investissement

63. L'annuité en capital de la dette au titre de l'exercice 2023 s'élève à 6 000 € ;

64. Compte tenu des ressources propres sur exercices antérieurs (121 926 €), des ressources propres externes (45 048 €), et internes (325 140 €), les ressources du budget principal, déduction faite des 3 500 € de dépenses imprévues, sont suffisantes pour couvrir le remboursement en capital de l'annuité d'emprunt 2023, conformément à l'article L. 1612-4 du code général des collectivités territoriales.

65. La section d'investissement ainsi modifiée se présente en suréquilibre, soit 108 109 € en dépenses et 570 323 € en recettes.

66. En application de l'article L. 1612-7 du code général des collectivités territoriales, « n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget de la commune dont la section d'investissement comporte un excédent ».

PAR CES MOTIFS :

1) **DÉCLARE** recevable la saisine de la préfète du Gard sur le fondement de l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales ;

2) **PROPOSE** à la préfète du Gard de régler le budget primitif 2023 du budget principal et du budget annexe « assainissement de la commune de Saint-Jean de Crieulon, conformément au présent avis chiffré en annexe, les crédits étant spécialisés par chapitre à l'intérieur des sections ;

3) **RAPPELLE** au maire qu'en application de l'article R. 1612-18 du code général des collectivités territoriales, le présent avis de la chambre doit être publié sous sa responsabilité, par affichage ou insertion dans un bulletin officiel ; qu'en application des articles L. 1612-19 et R. 1612-14 du même code, le conseil municipal doit être tenu informé, dès sa plus proche réunion, de l'avis rendu par la chambre et que ce dernier fera l'objet d'une publicité immédiate sans attendre la réunion de l'assemblée délibérante.

Le présent avis sera notifié à la préfète du département du Gard, au maire de la commune de Saint-Jean de Crieulon, et une ampliation sera adressée au directeur des finances publiques du Gard.

Délibéré à Montpellier le 25 mai 2023.

Présents : Monsieur Sébastien Cecchi, président de section, président de séance,
Madame Chrystelle Naudan, première conseillère,
Monsieur Jean-François Brunet, premier conseiller, rapporteur

Le président de séance

Sébastien Cecchi

Annexe 1 : Budget annexe assainissement, propositions

Section d'exploitation

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
011	Charges à caractère général	10 800 €	013	Atténuations de charges	0 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	0 €	70	Ventes produits fabriqués, prestations	48 301 €
014	Atténuation de produits	2 000 €	73	Produits issus de la fiscalité	0 €
			74	Subventions d'exploitation	0 €
65	Autres charges de gestion courante	0 €	75	Autres produits de gestion courante	0 €
	Total des dépenses de gestion des services	**12 800 €**		**Total des recettes de gestion des services**	**48 301 €**
66	Charges financières	8 200 €	76	Produits financiers	0 €
67	Charges exceptionnelles	0 €	77	Produits exceptionnels	0 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	0 €	78	Reprises sur provisions et dépréciations	0 €
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0 €			
022	Dépenses imprévues d'exploitation	0 €			
	Total des dépenses réelles d'exploitation	**21 000 €**		**Total des recettes réelles d'exploitation**	**48 301 €**
023	Virement à la section d'investissement	101 958 €			
042	Opérat° ordre transfert entre sections	49 850 €	042	Opérat° ordre transfert entre sections	33 959 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €	043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	**151 808 €**		**Total des recettes d'ordre d'exploitation**	**33 959 €**
	TOTAL	**172 808 €**		**TOTAL**	**82 260 €**
D002	**Résultat reporté ou anticipé**	**0 €**	**R002**	**Résultat reporté ou anticipé**	**90 548 €**
	TOTAL des dépenses d'exploitation cumulées	**172 808 €**		**TOTAL des recettes d'exploitation cumulées**	**172 808 €**

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	**117 849 €**

Section d'investissement

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
			13	Subventions d'investissement	0 €
			16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0 €
20	Immobilisations incorporelles	0 €	20	Immobilisations incorporelles	0 €
21	Immobilisations corporelles	0 €	21	Immobilisations corporelles	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	22	Immobilisations reçues en affectation	0 €
23	Immobilisations en cours	0 €	23	Immobilisations en cours	0 €
	Total des opérations d'équipement	0 €			
	Total des dépenses d'équipement	**0 €**		**Total des recettes d'équipement**	**0 €**
10	Dotations, fond divers et réserves	0 €	10	Dot, fonds divers et réserves (hors 106)	0 €
			106	Réserves	0 €
13	Subventions d'investissement	0 €			
16	Emprunts et dettes assimilées	15 200 €	165	Dépôts et cautionnements reçus	0 €
18	Compte de liaison: affectation à...	0 €	18	Compte de liaison: affectation à...	0 €
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0 €	26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	27	Autres immobilisations financières	0 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	1 000 €			
	Total des dépenses financières	**16 200 €**		**Total des recettes financières**	**0 €**
4581	**Total des opé. pour compte de tiers**	**0 €**	**4582**	**Total des opé. pour compte de tiers**	0 €
	Total des dépenses réelles d'investissement	**16 200 €**		**Total des recettes réelles d'investissement**	**0 €**
			021	Virement de la section d'exploitation	101 958 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	33 959 €	040	Opérat° ordre transfert entre sections	49 850 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	041	Opérations patrimoniales	0 €
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	**33 959 €**		**Total des recettes d'ordre d'investissement**	**151 808 €**
	TOTAL	**50 159 €**		**TOTAL**	**151 808 €**
D001	**Solde d'exécution négatif reporté**	**0 €**	**R001**	**Solde d'exécution positif reporté ou anticipé**	**93 995 €**
	TOTAL des recettes d'investissement cumulées	**50 159 €**		**TOTAL des recettes d'investissement cumulées**	**245 803 €**

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION D'EXPLOITATION	**117 849 €**

Annexe 2

Budget annexe assainissement, vue d'ensemble

		EXPLOITATION	
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
	CREDITS D'EXPLOITATION	172 808 €	82 260 €
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0 €	0 €
REPORTS	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	0 €	90 548 €
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION	172 808 €	172 808 €

		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT	50 159 €	151 808 €
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0 €	0 €
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0 €	93 995 €
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	50 159 €	245 803 €

	TOTAL	
TOTAL DU BUDGET	222 967 €	418 611 €

Annexe 3

Budget principal, propositions

Section de fonctionnement

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
011	Charges à caractère général	50 260 €	013	Atténuations de charges	0 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	55 300 €	70	Produits des services, du domaine et ventes…	0 €
014	Atténuation de produits	1 000 €	73	Impôts et taxes	116 019 €
65	Autres charges de gestion courante (sauf 656)	62 100 €	74	Dotations et participations	93 797 €
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0 €	75	Autres produits de gestion courante	6 500 €
	Total des dépenses de gestion courante	**168 660 €**		**Total des recettes de gestion courante**	**216 316 €**
66	Charges financières	1 600 €	76	Produits financiers	0 €
67	Charges exceptionnelles	0 €	77	Produits exceptionnels	0 €
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	0 €	78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	0 €
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	13 500 €			
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	**183 760 €**		**Total des recettes réelles de fonctionnement**	**216 316 €**
023	Virement à la section d'investissement	325 140 €			
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0 €	042	Opérat° ordre transfert entre sections	0 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €	043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	**325 140 €**		**Total des recettes d'ordre de fonctionnement**	**0 €**
	TOTAL	**508 900 €**		**TOTAL**	**216 316 €**
D002	**Résultat reporté ou anticipé**	**0 €**	**R002**	**Résultat reporté ou anticipé**	**292 584 €**
	TOTAL des dépenses de fonctionnement cumulées	**508 900 €**		**TOTAL des recettes de fonctionnement cumulées**	**508 900 €**

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	**325 140 €**

Section d'investissement

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
010	Stocks	0 €	010	Stocks	0 €
			13	Subventions d'investissement (hors 138)	200 135 €
			16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	20 400 €	20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	0 €
204	Subventions d'équipement versées	0 €	204	Subventions d'équipement reçues	0 €
21	Immobilisations corporelles	0 €	21	Immobilisations corporelles	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	22	Immobilisations reçues en affectation	0 €
23	Immobilisations en cours	0 €	23	Immobilisations en cours	0 €
	Total des opérations d'équipement	0 €			
	Total des dépenses d'équipement	**20 400 €**		**Total des recettes d'équipement**	**200 135 €**
10	Dotations, fond divers et réserves	0 €	10	Dot, fonds divers et réserves (hors 1068)	45 048 €
			1068	Excédent de fonct. capitalisés	0 €
13	Subventions d'investissement	0 €	138	Autres subv. d'invest non transférables	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées	6 000 €	165	Dépôts et cautionnements reçus	0 €
18	Compte de liaison: affectation à…	0 €	18	Compte de liaison: affectation à…	0 €
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0 €	26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	27	Autres immobilisations financières	0 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	3 500 €	024	Produits des cessions d'immobilisations	0 €
	Total des dépenses financières	**9 500 €**		**Total des recettes financières**	**45 048 €**
45..1	Total des opé. pour compte de tiers	0 €	45..2	Total des opé. pour compte de tiers	0 €
	Total des dépenses réelles d'investissement	**29 900 €**		**Total des recettes réelles d'investissement**	**245 183 €**
			021	Virement de la section de fonctionnement	325 140 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0 €	040	Opérat° ordre transfert entre sections	0 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	041	Opérations patrimoniales	0 €
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	**0 €**		**Total des recettes d'ordre d'investissement**	**325 140 €**
	TOTAL	**29 900 €**		**TOTAL**	**570 323 €**
D001	**Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé**	**78 209 €**	**R001**	**Solde d'exécution positif reporté ou anticipé**	**0 €**
	TOTAL des dépenses d'investissement cumulées	**108 109 €**		**TOTAL des recettes d'investissement cumulées**	**570 323 €**

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	**325 140 €**

Annexe 4

Budget principal, vue d'ensemble

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT	508 900 €	216 316 €
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0 €	0 €
REPORTS	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0 €	292 584 €
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	508 900 €	508 900 €

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT	29 900 €	370 188 €
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0 €	200 135 €
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	78 209 €	0 €
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	108 109 €	570 323 €

TOTAL

TOTAL DU BUDGET	617 009 €	1 079 224 €